

VRAI OU FAUX : Je divorce, mon ex-conjoint peut me réclamer un cadeau qu'il m'a offert

Fiche pratique publié le 22/12/2020, vu 1144 fois, Auteur : Cabinet GC

Un mariage fait souvent l'objet de cadeaux, notamment la bague de fiançailles qui a souvent une certaine valeur sentimentale ou pécuniaire.

Un mariage fait souvent l'objet de cadeaux, notamment la **bague de fiançailles** qui a souvent une certaine valeur sentimentale ou pécuniaire.

Un **présent d'usage** est un cadeau de petite valeur offert lors d'un évènement. Dans ce cas, ce présent appartient à celui qui le reçoit et ne fait donc pas partie de **la communauté**.

Lorsqu'on évalue **le cadeau**, on établit sa valeur au jour où il a été offert, peu importe s'il a pris de la valeur au fur et à mesure des années.

Pour **récupérer un cadeau**, un époux peut mettre en avant sa valeur affective, comme pour une **bague de fiançailles** familiale par exemple. L'**attachement familial** peut donner à ce présent valeur **de donation** faite à usage de prêt.

Pour obtenir la **restitution d'un cadeau**, il faut en faire la demande dès le début de la **procédure de divorce**. La restitution n'est pas systématique.